

I. MISSIONS

Le manipulateur d'électroradiologie assure une prise en charge globale et personnalisée de la personne soignée.

Il est responsable de la réalisation sur prescription médicale des actes d'imagerie conventionnelle, de Tomodensitométrie (scanner) et d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)

Il assure l'acquisition des images, leur traitement et leur diffusion aux médecins demandeurs

II. TEXTES ET REGLEMENTATIONS

- La loi N°86-33 du 09/01/1986, portant sur les dispositions statutaires de la fonction publique hospitalière.
- Décret n° 2016-1074 du 3 août 2016 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques
- Décret n° 2016-1672 du 5 décembre 2016 relatif aux actes et activités réalisés par les manipulateurs d'électroradiologie médicale
- Décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier du corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de la fonction publique hospitalière (modifiés).
- Documents rédigés en interne : projet d'établissement, de soins, de service.
- Charte de la personne hospitalisée.
- Règlement intérieur du Centre Hospitalier

III. DIPLOMES ET QUALIFICATIONS REQUISES

DEMER : Diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie

ou

DTSIMRT : Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique

IV. LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Hiérarchiques

- Cadre de santé de l'unité, cadre de pôle, direction des soins infirmiers de rééducation et médico-technique

Fonctionnels internes et externes

- Médecins radiologues, Chef de service, chef de pôle
- Aides-soignants, agents des services hospitaliers
- Secrétaires, médecins, infirmiers de l'établissement
- Services d'hospitalisation et d'hébergement, médico-techniques, administratifs et logistiques
- Brancardiers, ambulanciers et pompiers

V. MODALITES DE TRAVAIL

HORAIRES DE TRAVAIL :

Matin:

- 07h30 – 15h30 (radiologie conventionnelle)
- 08h30 – 16h30 (scanner)
- 08h30 – 16h30 (IRM)
- 09h00 – 17h00 (radiologie conventionnelle)
- 10h00 – 18h00 (scanner)
- 10h30 – 18h30 (IRM)
- 07h45 – 19h45 (radio conventionnelle / scanner / IRM les samedis, dimanches et jours fériés)

Après-midi:

- 13h00 – 20h30 (scanner + IRM)
- 14h30 – 22h00 (radiologie conventionnelle / scanner et IRM à partir de 20h30)

Nuit:

- 21h45 – 07h45 (radio conventionnelle / scanner / IRM les jours ouvrables)
- 19h45 – 07h45 (radio conventionnelle / scanner / IRM les samedis, dimanches et jours fériés)

Les absences (congrés et RTT) sont soumises à validation par le cadre de santé, en fonction des besoins de service.

CONTRAINTES SPECIFIQUES :

- Travail de nuit, le week-end et les jours fériés
- Travail isolé
- Alternance période de travail jour / nuit (12 semaines de jour et 2 semaines de nuit).
- Amplitude horaire importante (12h00)
- Exposition aux rayonnements ionisants et/ou à des champs magnétiques
- Participation aux missions de service publique pour assurer la continuité des soins (absentéisme, plan blanc)

VI. DESCRIPTION DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

RELATION – COMMUNICATION

- Accueillir le patient, se présenter et s'assurer de l'identité du patient (règles institutionnelles d'identitovigilance)
- Informer la personne soignée sur les modalités de réalisation des soins en utilisant un langage clair et adapté, s'assurer de son consentement éclairé.
- S'assurer auprès des services de soins de la bonne préparation du patient pour la réalisation de l'acte
- Informer le cadre et le service biomédical de tout dysfonctionnement du matériel afin d'en assurer sa remise en état.
- Contrôler sur le logiciel Sillage l'arrivée de nouvelles demandes d'examen et les planifier en cas de demande urgente
- Organiser le flux des patients hospitalisés en lien avec les équipes de brancardage (interne ou externe au service d'imagerie)
- Assurer la réalisation des demandes d'interprétation d'examen en télé radiologie et en assurer le suivi (protocoles, compte-rendu, cotation...)

TECHNICITE

Assurer selon le décret de compétence la réalisation des prescriptions médicales :

- Vérification de l'absence de contre-indication à la réalisation de l'acte demandé. Au besoin, contact avec le radiologue / le prescripteur pour confirmer l'acte (analyse bénéfice-risque)
- Mise en place du patient conformément aux exigences de la technique utilisée, en tenant compte de son état clinique. Surveillance visuelle du patient pendant toute la durée de l'examen
- Réglage et déclenchement des appareils.
- Réalisation d'examen au lit du patient ou au bloc opératoire
- Recueil, traitement, stockage et diffusion de l'image.
- Pose et retrait d'une voie veineuse selon les protocoles de l'établissement et en tenant compte des règles d'hygiène en vigueur
- Préparation de matériel de ponction, d'injection, d'exploration et de matériel médicochirurgical.
- Administration orale, rectale, ou injection intraveineuse des substances nécessaires à l'obtention d'une image.
- Détection des risques d'aggravation et information très rapide au médecin référent. Connaissance des gestes d'urgence (ventilation au masque, massage cardiaque).
- Participation à l'application des règles d'hygiène, de radioprotection et de magnéto-protection tant en ce qui concerne le patient que son environnement.
- Aide éventuelle à l'exécution par le médecin des actes interventionnels d'échographie.
- Traçabilité des actes et soins effectués auprès du patient.
- Evaluation et traçabilité de la douleur.

VIGILANCE – SECURITE ET HYGIENE

- Connaître, mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins
- Connaître les modalités d'élimination des déchets (cf. protocoles hygiène sur GED)
- Décontaminer le matériel, les chariots de soins (cf. protocoles d'hygiène sur GED)
- Disposer des protocoles d'utilisation et appliquer les bonnes pratiques d'utilisation des produits pharmaceutiques.
- Connaître les modalités en cas d'urgence vitale.
- Connaître les modalités en cas d'alerte incendie.
- S'assurer de la fermeture et de l'ouverture des portes

GESTION ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE

- Assurer le suivi des incidents, déclarer les évènements indésirables sur le logiciel de gestion documentaire
- Gérer le matériel et les commandes.
- Faire les commandes de pharmacie et en assurer le rangement.
- Contrôler les dates de péremptions des médicaments et des consommables médicaux.
- Participer au codage et à la saisie des actes.

FORMATION ET ENCADREMENT

- Actualiser ses connaissances et compétences en participant à des formations continue
- Participer à des groupes de travail dans le service et/ou institutionnels
- Partager ses nouvelles connaissances avec les autres professionnels
- Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels dans leur prise de fonctions.
- Accueillir, encadrer les stagiaires et participer à leur évaluation
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

REDACTION	VERIFICATION	VALIDATION
Nom : Eric FREMONT (Cadre de santé - IMAGERIE MEDICALE)	Nom : Dominique PERENNOU (Directeur par intérim)	Nom : Dominique PERENNOU (Coordonnateur général des soins)
Date : 14/08/2018	Date : 14/08/2018	Date : 14/08/2018
Date d'application du document : 14/08/2018		
Version : 001	Date limite de validité du document : 14/08/2021	